

PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		Réf. Ville de Wavre : 26/05 pe2 Réf. SPW ARNE-DPA : 10024053/.sgu
ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DUDÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL		

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande de permis d'environnement de classe 2, pour un projet de catégorie C, introduite le 03 avril 2026 par la société **CDM Stravitec S.A. Reutenbeek 9-11 à 3090 Overijse**, afin de régulariser l'exploitation d'un entrepôt utilisé pour le stockage et l'assemblage de pièces principalement en acier, en caoutchouc ou en bois, destinées à l'isolation acoustique et vibratoire des bâtiments et d'équipements industriels, dans un bien sis à Wavre, Avenue Lavoisier, 9, présentement cadastré Wavre, 1^{ère} division, section C N°10E.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population, la décision du fonctionnaire technique du Service public de Wallonie, en date du 29 mai 2026, en vertu de laquelle la demande susmentionnée, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement :

- est complète et recevable ;
- est soumise à enquête publique sur l'entité de Wavre.

Cette décision indique également, les principales raisons de ne pas exiger une étude d'incidences sur l'environnement par rapport aux critères pertinents visés à l'annexe III du Code de l'environnement, ainsi que, toutes les caractéristiques du projet et/ou les mesures envisagées pour éviter ou prévenir ce qui aurait pu, à défaut, constituer des incidences négatives notables sur l'environnement.

Conformément à l'article 24 du décret, le projet est soumis à enquête publique, d'une durée de quinze jours.

Date d' AFFICHAGE de l'avis d'enquête	Date d' OUVERTURE de l'enquête	SEANCE DE CLÔTURE de l'enquête (lieu, date et heure)	Les observations écrites peuvent être adressées par voie électronique ou postale
11/06/2026	16/06/2026	Administration communale Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme Place des Carmes, 8 à 1300 Wavre 30/06/2026 de 9h00 à 11h45	Au Collège communal Place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre pe_pic@wavre.be

Conformément à l'art. D.65 § 5 et R.21 du Code de l'environnement, la décision du fonctionnaire technique de ne pas imposer une étude d'incidences au projet, est accessible en ligne à l'adresse <https://www.wavre.be/2605-pe2>

Le dossier, accompagné d'une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** à l'administration communale du 16 juin 2026 au 30 juin 2026 inclus, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00 ainsi que le 16-06-26 et le 23-06-26 de 16h à 20h.

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone via le 010/ 230.377 chaque mardi, mercredi et vendredi ouvrables de 9h00 à 12h00. A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, **jusqu'à la clôture de l'enquête**. A peine de nullité, les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique
CDM Stravitec S.A. Reutenbeek 9-11 3090 Overijse ☎ 02 687 79 07	M. Pierre Lavendy Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455 environnement@wavre.be	SPW ARnE- DPA Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'environnement en cours.

A Wavre, **11 juin 2026**

Par le Collège :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Christine GODECHOUL

Benoît THOREAU